



## Médecin en Protection Maternelle et Infantile au Conseil Départemental de la Haute-Garonne - H/F

Référence : 25-0477

Titulaire et contractuel.le

TOULOUSE

A

✓ Catégorie : A

✓ Cadre Emploi : Médecins territoriaux

✓ Grade : Médecin territorial de 1ère classe, Médecin territorial de 2ème classe, Médecin territorial hors classe

# Présentation de la collectivité, de la direction et du service

## Le département et la collectivité :

Situé parmi les premiers départements de France en terme de dynamisme démographique, le département de la Haute-Garonne est un territoire attractif regroupant 1,4 million d'habitants. Terre d'accueil, riche de ses contrastes, avec des territoires urbains, ruraux et de montagne, le département offre une remarquable qualité de vie.

Une nouvelle dynamique est impulsée avec le Président élu le 13 décembre 2022.

L'ambition est de développer la justice sociale et la proximité des services publics en plaçant l'humain au coeur des politiques publiques pour une Haute-Garonne progressiste, universaliste et écologique.

Porteur de solidarité et d'espérance, le Conseil départemental, rassemblé autour des valeurs de la République, s'engage pour l'émancipation des jeunes. Il place l'éducation en priorité en promouvant la mixité sociale, un parcours laïc et citoyen dès le primaire et en programmant la construction de 20 collèges.

Le CD31 compte près de 6700 collaborateurs. Le collectif de direction générale est composé d'un directeur général des services (DGS) et de 8 directeurs généraux délégués.

Sous la gouvernance du Président Sébastien VINCINI et du Directeur Général des Services Eric DAGUERRE, nous sommes résolument tournés vers l'avenir, en mettant en oeuvre le Projet d'administration « Cap'31 2023-2028 » au service du nouveau Projet de mandature (2023-2028).

Notre ambition est de relever les défis majeurs auxquels notre collectivité est confrontée, notamment la mise en oeuvre des transitions écologique, sociale, sociétale et numérique, le renforcement de l'efficacité du service public départemental et une action publique toujours plus responsable. Dans un contexte budgétaire et financier contraint, nous devons repenser notre organisation pour être plus efficaces et plus proches des citoyens.

## La Direction Générale Déléguée Territoires et Action Sociale de Proximité :

La Direction Générale Déléguée Territoires et Action Sociale de Proximité (DGD TASP) est en charge :

- D'organiser et piloter la mise en oeuvre de l'action sociale et médico-sociale du Conseil départemental
- De participer au pilotage de l'organisation du conseil départemental
- De contribuer à la définition et à l'évaluation transversale des politiques publiques qui permettent de mettre en oeuvre les orientations de la collectivité.

## La Direction Enfance et Famille :

Depuis la loi du 6 janvier 1986, le législateur a confié au département les missions de solidarité et d'action sociale dont la prévention de la marginalisation pour faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Aussi, la Direction Enfance et Famille met en oeuvre des missions opérationnelles et obligatoires dévolues au département en matière de Protection Maternelle et Infantile, d'Aide Sociale à l'Enfance et de prévention notamment en faveur des jeunes. Ces missions sont portées à la fois par le siège et par les territoires.

# Enjeux , Missions, Conditions particulières d'exercice

Le service de PMI met en oeuvre les compétences de la PMI du Conseil départemental, dans le domaine de la promotion et de la prévention de la santé de la mère et de l'enfant.

Vous exercerez en Maison des Solidarités (MDS), au sein du service de PMI (Protection Maternelle et Infantile). Vous exercerez sur un territoire géographique défini, en lien avec l'équipe de la MDS et en réseau avec les professionnels de santé du territoire.

Sous l'autorité du chef ou de la cheffe de service, et au sein d'une équipe pluridisciplinaire :

- Vous contribuerez à la politique départementale de santé publique relative aux missions PMI, dans le champ de la promotion de la santé de la mère et de l'enfant conformément au code de la santé publique et au code de l'action sociale et des familles.
- Vous mettrez en oeuvre, dans le respect du droit des familles, des actions médico-sociales préventives auprès des futurs parents, des parents, et des enfants de 0 à 6 ans, à leur demande ou celle des partenaires notamment pour ceux requérant une attention particulière, et assurer des consultations médicales PMI pour les enfants de 0 à 6 ans.
- Vous développerez les partenariats avec les écoles du territoire.
- Vous participerez à des actions collectives: prévention du langage, promotion de la santé, et proposerez des dispositifs à décliner au sein de la MDS en associant les professionnels concernés.
- Assurer le suivi médical et réaliser notamment les examens médicaux obligatoires et les vaccinations obligatoires pour les enfants de 0 à 6 ans (bilan 3-4 ans inclus).
- Contribuer aux dépistages des troubles, déficits ou handicap
- Conseiller les parents pour la prise en charge de ces troubles
- Participer au dépistage, au suivi, à la mise en oeuvre de mesures pour prévenir ou limiter les situations de risque de danger.
- Evaluer et/ou informer des situations de danger.
- Garantir le respect du secret médical
- Rendre compte de son activité et participer au bilan du Service Santé Mère Enfant.
- Accueillir et participer à la formation des internes en médecine (générale, pédopsychiatrie, pédiatrie)
- Assurer le relai de l'information de la DAPMI relevant du périmètre d'action
- Apporter un appui technique aux travailleurs sociaux et médico sociaux sur tout sujet de sa compétence ( suivi des jeunes et des familles, projets et actions collectives..) et en particulier aux puéricultrices PMI puéricultrices PMI.
- Participer aux réunion pluridisciplinaires: réunions de la MDS, commissions enfance, liaison avec les puéricultrices.

Les activités cliniques représentent 80% des missions (consultation de prévention de 0 à 6 ans en conformité avec les recommandations et en collaboration avec les infirmières puéricultrices (consultations en binôme), vaccinations.

Les missions secondaires concernent des travaux collectifs: groupes de travail entre médecins, développement de partenariats, projets.

Pas de visites à domicile, pas de gardes ni d'astreintes.

# Profil recherché

Médecin spécialiste en Pédiatrie ou Santé Publique (Article R 2112-9 à R 2112-13 du Code de la Santé Publique) ou médecin généraliste avec formations ou expériences acquises sur le terrain, dans le domaine de la petite enfance ou de la santé publique sont appréciées

+ Permis B

## Savoirs :

- Maîtrise du domaine de la santé et de la santé publique
- Connaissance de l'environnement administratif, institutionnel et politique
- Maîtrise du respect de la déontologie du métier
- Connaissance du cadre légal et réglementaire médico-social en rapport avec son champ de compétence
- Maîtrise du développement psychomoteur de l'enfant
- Connaissance des dispositifs d'aide sociale et médico-sociale et acteurs médico-sociaux et éducatifs

## Savoir-faire opérationnels :

- Évaluer et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité
- Prendre en compte et s'adapter aux évolutions sociales, médicales, législatives, réglementaires et institutionnelles
- Mener des actions d'information, de prévention et de promotion de la santé individuelles et/ou collectives
- Réaliser des entretiens et examens cliniques ou familiaux
- Évaluer les besoins de l'enfant en matière de santé et de développement global
- Travailler en partenariat dans le cadre des réseaux de professionnels et de santé

## Conditions particulières d'exercice

Amplitude horaire: 8h30-17h00, Possibilité de travail à temps partiel

3 formules de temps de travail vous sont proposées :

- 37h30 hebdomadaires - 40 jours de repos (25 Jours de congés + RTT)
- 39 heures hebdomadaires - 48 jours de repos (25 Jours de congés + RTT)
- 41h25 hebdomadaires - 60 jours de repos (25 Jours de congés + RTT)

Formations régulières

Télétravail: 20 jours par an pour un temps complet

Vous pouvez adhérer à un contrat collectif pour le risque santé ainsi que pour la prévoyance. Cette démarche s'inscrit dans un objectif social de prévention des situations de précarité mais également de lutte en faveur du pouvoir d'achat des agents grâce aux tarifs avantageux négociés dans le cadre du contrat groupe. L'organisme retenu est la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour la santé et la Mutuelle du Rempart a été choisie pour la Prévoyance.

La prestation transports collectifs (75% de votre abonnement est pris en charge) est cumulable avec le Forfait Mobilités Durables qui participe totalement à encourager des modes de déplacements alternatifs et durables.